

CREDIT AGRICOLE S.A.

BILANS ET COMPTES DE RESULTAT AUX 31 DECEMBRE 2014 ET 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE 2014 -

1.1 – Cadre juridique et financier

Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 7 729 097 milliers d'euros (soit 2 576 365 774 actions de 3 euros de valeur nominale).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2014 se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 56.46 % ;
- Le public (y compris les salariés) à hauteur de 43.35 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 4 855 393 actions propres au 31 décembre 2014, soit 0,19 % de son capital, contre 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont le statut et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier. Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient environ 25 % des Certificats Coopératifs d'Associés et/ou des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A.).

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 – Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A.. Elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A. en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 610 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2014 à 1 005 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 34 millions d'euros.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif européen de résolution, dont les principales dispositions ont été partiellement adoptées de manière anticipée par la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013, ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R.512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'Organe central et membre du Réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir

la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leur fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du « No Creditor Worse Off than on Liquidation » - NCWOL – prévu à l'article L.613-31-16 II du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties Spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurance (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisé par les dépôts de garanties versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties reçues à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée en déduction de la marge d'intérêt en Produit Net Bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

1.3 – Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2014

- **Extension des garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA)**

Par un avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA).

Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), cette dernière étant mise en équivalence pour les besoins prudentiels. L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027) mais certaines facultés de résiliation anticipée ont été introduites à la main du bénéficiaire.

Globalement, le montant au titre des garanties Switch s'élève à 23,9 milliards d'euros. Afin de réduire les exigences en fonds propres de Crédit Agricole S.A., les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été portés à 8,1 milliards d'euros.

En parallèle, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité de l'avance actionnaires de 958 millions d'euros consentie par les Caisses régionales et les titres de capital hybride T3CJ pour 470 millions d'euros.

- **Emissions de titres Additional Tier 1 (AT1)**

Crédit Agricole S.A. a émis en 2014, pour un montant de 4,1 milliards en contrevaieur euros, des obligations super subordonnées Additional Tier 1 conformes aux nouvelles exigences de la CRD4 en matière de paiement des coupons et d'absorption des pertes.

- **Remboursement de titres subordonnés à durée indéterminée émis par Crédit Agricole Assurances et souscrits par Crédit Agricole S.A.**

Afin d'anticiper les impacts de Solvency 2 sur les ratios prudentiels de Crédit Agricole S.A. en 2016 et de compenser partiellement les effets du changement appliqué par Standard & Poor's dans le traitement des instruments hybrides intragroupes émis par les filiales d'assurances, Crédit Agricole S.A. a racheté par anticipation, le 17 novembre 2014, trois titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) de Crédit Agricole Assurances pour une valeur nominale de 550 millions d'euros.

- **Augmentation de la participation Crédit Agricole Assurances**

Le 31 décembre 2014, Crédit Agricole S.A. a reçu un dividende de Crédit Agricole Assurances pour 1 987 millions d'euros. Celui-ci a été perçu sous deux formes, une augmentation de capital de 1 542 millions d'euros, soit 20 818 520 titres et un acompte de dividendes de 445 millions d'euros.

- **Acquisition de 5% complémentaires d'Amundi Group**

Le 06 mai 2014 Crédit Agricole S.A. a acquis auprès de la Société Générale 8 339 584 actions soit 5% du capital d'Amundi Group pour 349 millions d'euros, portant ainsi sa détention du capital à 78.62%.

- **Banco Espirito Santo**

Le 15 mai 2014, Espirito Santo Financial Group S.A. et Crédit Agricole S.A. ont annoncé la dissolution et le partage des actifs et passifs de Bespar entre les actionnaires à hauteur de leur quote-part. A l'issue de cette opération ayant généré une moins-value de 179 millions d'euros, Crédit Agricole S.A. détenait 16,69% de BES. Ce taux de détention a été porté à 12.19% suite à l'augmentation de capital du BES lancée le 16 mai 2014 et aux cessions de titres.

Les difficultés rencontrées par BES et ses actionnaires ont conduit Crédit Agricole S.A. à provisionner l'intégralité de sa participation pour 684 millions d'euros considérant qu'il existe un indice objectif de perte de valeur de BES.

CREDIT AGRICOLE S.A.

BILANS ET COMPTES DE RESULTAT AUX 31 DECEMBRE 2014 ET 31 DECEMBRE 2013

NOTE 2 - PRINCIPES, METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole S.A. sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole S.A. est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans <i>Crédit Agricole S.A.</i>
Règlement ANC relatif au plan comptable général	05 juin 2014 N° 2014-03	16 octobre 2014	Oui

Le règlement de l'ANC N° 2014-03 n'a eu aucun impact sur le résultat et la situation nette de Crédit Agricole S.A.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1er janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;

- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles Bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard de trente jours d'impayés.

Crédit Agricole S.A. ne détient pas de créances restructurées au 31 décembre 2014.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte-tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet, de la part de l'établissement, d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole S.A. distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- Créances douteuses non compromises :
Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises :
Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole S.A. par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe, statistiquement ou historiquement, une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, Crédit Agricole S.A. le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

2.2.1 Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit, le cas échéant, détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de négociation».

2.2.2 Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds Communs de Placement constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement de Crédit Agricole S.A.

- Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique «Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe».

- Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique «Revenus des titres à revenu variable».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations, destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole S.A. dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur, qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée,
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés» du compte de résultat.

2.2.3 Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole S.A. dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique «Coût du risque».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

2.2.4 Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des «investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole S.A. satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés», de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.5 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues, dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

2.2.6 Prix de marché

Le prix de marché, auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole S.A. détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole S.A. utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

2.2.7 Dates d'enregistrement

Crédit Agricole S.A. enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

2.2.8 Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

2.2.9 Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré, en 2014, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.2.10 Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole S.A., y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

2.3 Immobilisations

Crédit Agricole S.A. applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou

indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée «en magasin».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût –d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	20 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1^{er} Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1^{er} Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Crédit Agricole S.A. applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique «Commissions (charges)».

2.6 Provisions

Crédit Agricole S.A. applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole S.A. a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole S.A., à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Au 31 décembre 2014, le fonds pour risques bancaires généraux correspond au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

- **Opérations de couverture :**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2.1 du règlement 90-15) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2.1 du règlement 90-15) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

- **Opérations de marché :**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2.1 du règlement 90-15)
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2.1 du règlement 90-15)

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement.
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au Règlement 90-15 relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devise, Crédit Agricole S.A. intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2.1. du Règlement 90-15) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole S.A.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction.

Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole S.A. à l'étranger.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique «Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, Crédit Agricole S.A. a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de Crédit Agricole S.A. s'établit à - **2 865** millions d'euros au 31 décembre 2014. Ce montant s'élevait à -1 055 millions d'euros au 31 décembre 2013.

2.10 Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture,
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique «Comptes de régularisation».

2.11 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole S.A.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 24, 25 et 26.

2.12 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.13 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

2.13.1 Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole S.A. provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies. Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole S.A. a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser les écarts actuariels immédiatement en résultat, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

2.13.2 Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés «employeurs». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en «frais de personnel».

2.14 Stock-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Plans de stock-options

Les plans de stock-options accordés à certaines catégories de salariés sont enregistrés lors de la levée de l'option. Cette levée donne lieu soit à une émission d'actions, enregistrée conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital, soit à la mise à disposition d'actions propres aux salariés préalablement acquises à la levée par Crédit Agricole S.A. et comptabilisées conformément aux dispositions détaillées dans le paragraphe «Rachat d'actions propres».

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole S.A.

2.16 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%, ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7% due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôts sur le bénéfice» du compte de résultat.

Crédit Agricole S.A. a mis en place, depuis 1990, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2014, **1 220** entités ont signé une convention d'intégration fiscale avec Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées		152 295	142 398
Caisse, banques centrales		2 008	7 729
Effets publics et valeurs assimilées	5	24 847	22 314
Créances sur les établissements de crédit	3	125 440	112 355
Opérations internes au Crédit Agricole	3	265 969	274 219
Opérations avec la clientèle	4	4 716	2 455
Opérations sur titres		37 256	42 850
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	37 246	37 829
Actions et autres titres à revenu variable	5	10	5 021
Valeurs immobilisées		66 520	63 713
Participations et autres titres détenus à long terme	6 - 7	7 597	8 281
Parts dans les entreprises liées	6 - 7	58 746	55 245
Immobilisations incorporelles	7	37	45
Immobilisations corporelles	7	140	142
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres	8	48	50
Comptes de régularisation et actifs divers		33 157	30 957
Autres actifs	9	6 740	7 639
Comptes de régularisation	9	26 417	23 318
TOTAL ACTIF		559 961	556 642

Bilan au 31 décembre 2014

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Opérations interbancaires et assimilées		93 425	97 983
Banques centrales		1	11
Dettes envers les établissements de crédit	11	93 424	97 972
Opérations internes au Crédit Agricole	11	41 667	49 150
Comptes créditeurs de la clientèle	12	225 918	226 386
Dettes représentées par un titre	13	94 210	88 314
Comptes de régularisation et passifs divers		36 645	30 908
Autres passifs	14	8 458	3 823
Comptes de régularisation	14	28 187	27 085
Provisions et dettes subordonnées		32 957	31 779
Provisions	15 - 16 - 17	1 672	1 835
Dettes subordonnées	19	31 285	29 944
Fonds pour risques bancaires généraux	18	1 005	971
Capitaux propres hors FRBG	20	34 134	31 151
Capital souscrit		7 729	7 505
Primes d'émission		21 316	22 441
Réserves		1 947	2 827
Ecart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		28	24
Report à nouveau		2	(5 177)
Résultat de l'exercice		3 112	3 531
TOTAL PASSIF		559 961	556 642

Hors Bilan au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS DONNÉS		34 264	50 585
Engagements de financement	26	14 453	30 954
Engagements de garantie	26	19 807	19 631
Engagements sur titres		4	-

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2014	31/12/2013
ENGAGEMENTS REÇUS		58 397	64 345
Engagements de financement	26	33 173	46 390
Engagements de garantie	26	25 224	17 955
Engagements sur titres		-	-

Compte de Résultat au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits assimilés	28 - 29	11 625	12 811
Intérêts et charges assimilées	28	(14 331)	(15 250)
Revenus des titres à revenu variable	29	4 750	2 815
Commissions (produits)	30	782	777
Commissions (charges)	30	(1 062)	(1 263)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	31	(116)	516
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	32	564	(361)
Autres produits d'exploitation bancaire	33	79	46
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(48)	(91)
Produit net bancaire		2 243	-
Charges générales d'exploitation	34	(672)	(672)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(13)	(12)
Résultat brut d'exploitation		1 558	(684)
Coût du risque	35	(115)	570
Résultat d'exploitation		1 443	(114)
Résultat net sur actifs immobilisés	36	198	892
Résultat courant avant impôt		1 641	778
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	37	1 509	2 777
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		(38)	(24)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		3 112	3 531

Note 3

Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
- à vue	2 104	-	-	-	2 104	-	2 104	3 466
- à terme	19 344	14 270	73 779	8 585	115 978	212	116 190	105 006
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	2 411	1 570	-	-	3 981	-	3 981	208
Prêts subordonnés	-	504	1 660	1 003	3 167	2	3 169	3 679
Total	23 859	16 344	75 439	9 588	125 230	214	125 444	112 359
Dépréciations							(4)	(4)
VALEUR NETTE AU BILAN							125 440	112 355
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	1 131	-	-	-	1 131	-	1 131	2 042
Comptes et avances à terme	45 679	72 434	86 647	59 551	264 311	511	264 822	272 162
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnées	-	-	15	-	15	-	15	15
Total	46 810	72 434	86 662	59 551	265 457	511	265 969	274 219
Dépréciations							-	-
VALEUR NETTE AU BILAN							265 969	274 219
TOTAL							391 409	386 574

Note 4

Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle

	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	831	1 851	661	1 267	4 610	7	4 617	2 323
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	100	-	-	-	100	-	100	133
Dépréciations							(1)	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN							4 716	2 455

Note 4.1

Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
France (y compris DOM-TOM)	4 616	2 281
Autres pays de l'Union européenne	94	163
Autres pays d'Europe	-	-
Amérique du Nord	-	-
Amérique Centrale et Latine	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	4 710	2 444
Créances rattachées	7	11
Dépréciations	(1)	(1)
VALEUR NETTE AU BILAN	4 716	2 455

Note 4.2

Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	4 622	1	-	(1)	-	2 290	1	-	(1)	-
Autres pays de l'Union européenne	95	-	-	-	-	166	-	-	-	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amérique Centrale et Latine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 717	1	-	(1)	-	2 456	1	-	(1)	-

Note 4.3

Opérations avec la clientèle - Analyse par agent économique

	31/12/2014					31/12/2013				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en millions d'euros)</i>										
Particuliers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agriculteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres professionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèles financières	461	-	-	-	-	741	-	-	-	-
Entreprises	4 252	1	-	(1)	-	1 715	1	-	(1)	-
Collectivités publiques	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres agents économiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4 717	1	-	(1)	-	2 456	1	-	(1)	-

Note 5

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

	31/12/2014					31/12/2013
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Titres d'Investissement	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	22 804	-	1 809	24 613	20 740
<i>dont surcote restant à amortir</i>	-	751	-	142	893	791
<i>dont décote restant à amortir</i>	-	143	-	1	144	201
Créances rattachées	-	227	-	8	235	1 590
Dépréciations	-	(1)	-	-	(1)	(16)
Valeur nette au bilan	-	23 030	-	1 817	24 847	22 314
Obligations et autres titres à revenu fixe (1) (2) :						
Émis par organismes publics	-	1 550	-	-	1 550	1 927
Autres émetteurs	999	34 396	-	-	35 395	35 490
<i>dont surcote restant à amortir</i>	-	217	-	-	217	247
<i>dont décote restant à amortir</i>	-	26	-	-	26	31
Créances rattachées	-	305	-	-	305	425
Dépréciations	-	(4)	-	-	(4)	(13)
Valeur nette au bilan	999	36 247	-	-	37 246	37 829
Actions et autres titres à revenu variable (3)	3	9	-	-	12	5 024
Créances rattachées	-	1	-	-	1	-
Dépréciations	-	(3)	-	-	(3)	(3)
Valeur nette au bilan	3	7	-	-	10	5 021
TOTAL	1 002	59 284	-	1 817	62 103	65 164
Valeurs estimatives	1 002	61 851	-	1 817	64 670	64 438

(1) Dont 7 660 millions d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 Décembre 2014 et 8 917 millions d'euros au 31 décembre 2013.

(2) Dont au 31 Décembre 2014, 1 165 millions d'euros de nominal de titres prêtés et millions d'euros d'indemnités ainsi que 999 millions d'euros de nominal de titres empruntés.

(3) Au 31 décembre 2013, ce poste comportait des parts de FCP qui ont été cédées en début d'exercice.

Note 5.1

Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) - Ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(en millions d'euros)</i>	Encours nets 31/12/2014	Encours nets 31/12/2013
Administrations et banques centrales (y compris États)	1 550	1 927
Établissements de crédit	19 905	18 497
Clientèles financières	10 748	16 505
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	4 755	5 511
Divers et non ventilés	-	-
Total en principal	36 958	42 440
Créances rattachées	305	425
Dépréciations	(7)	(15)
VALEUR NETTE AU BILAN	37 256	42 850

Note 5.2

Ventilations des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en millions d'euros)	31/12/2014				31/12/2013			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :	36 945	24 613	12	61 570	37 416	20 740	5 024	63 180
<i>dont titres cotés</i>	29 134	24 613	3	53 750	28 749	20 740	14	49 503
<i>dont titres non cotés (1)</i>	7 811	-	9	7 820	8 667	-	5 010	13 677
Créances rattachées	305	235	-	540	425	1 590	-	2 015
Dépréciations	(4)	(1)	(2)	(7)	(13)	(16)	(3)	(31)
VALEUR NETTE AU BILAN	37 246	24 847	10	62 103	37 829	22 314	5 021	65 164

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français dont OPCVM français de capitalisation 5 millions d'euros. OPCVM étrangers 4 millions d'euros constitués d'OPCVM de capitalisation.

REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES OPCVM PAR NATURE AU 31/12/2014

(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	-	-
OPCVM obligataires	-	-
OPCVM actions	5	6
OPCVM autres	4	2
TOTAL	9	8

Note 5.3

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

	31/12/2014							31/12/2013
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur brute	1 375	4 050	12 402	19 118	36 945	305	37 250	37 842
Dépréciations							(4)	(13)
VALEUR NETTE AU BILAN							37 246	37 829
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur brute	-	1 528	16 313	6 772	24 613	235	24 848	22 330
Dépréciations							(1)	(16)
VALEUR NETTE AU BILAN							24 847	22 314

Note 5.4

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

	31/12/2014	31/12/2013
	Encours nets	Encours nets
<i>(en millions d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	40 463	44 525
Autres pays de l'Union européenne	17 819	10 622
Autres pays d'Europe	1 565	840
Amérique du Nord	1 129	1 358
Amérique Centrale et Latine	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	582	812
Japon	-	-
Total en principal	61 558	58 157
Créances rattachées	539	2 015
Dépréciations	(4)	(29)
VALEUR NETTE AU BILAN	62 094	60 143

Note 6

Titres de participations et de filiales

Société	Adresse	Devise	(en millions de devises d'origine)			(en millions de contre-valeurs euros)		(en millions de contre-valeurs euros)				
			Capital 31/12/2014	Capital 31/12/2014	Quote- part de Capital (en %) 31/12/2014	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore rem- boursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé (2)	Résultat du dernier exercice clos 31/12/2014	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
						Valeur brute	Valeur nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole S.A.												
1) Parts dans les entreprises liées des établissements de crédit (Plus de 50% du capital)												
Banco Bisel	Corrientes 832,1° piso, Rosario, Provincia de Santa Fe Argentine	ARS	N.A.	N.A.	99	237	-	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Cariparma	Via Universita n°1 43121 Parma Italie	EUR	877	3 484 ⁽¹⁾	77	5 086	4 078	3 170	268	1 679 ⁽¹⁾	126 ⁽¹⁾	62
Crédit Agricole Srbija	Brace Ribnikara 4-6, 21000 Novi Sad, Republic of Serbia	RSD	13 122	(4 718) ⁽¹⁾	100	249	69	83	127	67 ⁽¹⁾	-	-
Crédit du Maroc	48-58 Boulevard Mohamed V Casablanca Maroc	MAD	1 067	2 636 ⁽¹⁾	79	370	370	-	231	272 ⁽¹⁾	27 ⁽¹⁾	17
EFL SA	Pl. Orliat Lwowskich 1,53 605 Wroclaw Pologne	PLN	674	131 ⁽¹⁾	100	323	287	317	1 295	109 ⁽¹⁾	7 ⁽¹⁾	7
PJSC Crédit Agricole Ukraine	42/4 Pushkinska Street Kiev 01004 Ukraine	UAH	1 222	194 ⁽¹⁾	100	360	60	92	19	107 ⁽¹⁾	21	21
Crédit Agricole Polska SA	Pl. Orliat Lwowskich 1,53 605 Wroclaw Pologne	PLN	1	397 ⁽¹⁾	78	469	468	493	71	36 ⁽¹⁾	35 ⁽¹⁾	-
Credit Agricole Corporate and Investment Bank	9, quai du président Paul Doumer 92920 Paris La Défense Cedex	EUR	7 255	3 677 ⁽¹⁾	97	17 822	17 822	22 985	802	6 581 ⁽¹⁾	522 ⁽¹⁾	973
Amundi Group	90 Boulevard Pasteur - Immeuble Cotentin 75015 Paris	EUR	417	2 699 ⁽¹⁾	79	3 689	3 689	952	959	325 ⁽¹⁾	294 ⁽¹⁾	177
Crédit Agricole Leasing & Factoring	12 Place des Etats-Unis CS 30002 92548 Montrouge Cedex	EUR	195	307 ⁽¹⁾	100	839	839	14 214	2 522	148 ⁽¹⁾	37 ⁽¹⁾	70
Crédit Agricole Consumer Finance	Rue du bois sauvage 91038 Evry Cedex	EUR	433	1 846 ⁽¹⁾	100	6 511	5 275	27 275	2 384	996 ⁽¹⁾	101 ⁽¹⁾	-
Crédit Lyonnais	18 rue de la République 69002 Lyon	EUR	1 848	3 009 ⁽¹⁾	95	10 897	10 391	19 104	-	5 841 ⁽¹⁾	883 ⁽¹⁾	539
Crédit Agricole Home Loan SFH	12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex	EUR	550	3 ⁽¹⁾	100	550	550	1 231	-	5 ⁽¹⁾	-	-
Foncaris	12 Place des Etats-Unis 92120 Montrouge	EUR	225	132 ⁽¹⁾	100	320	320	-	-	25 ⁽¹⁾	7 ⁽¹⁾	7
Caisse régionale Corse	1 avenue Napoleon III, BP 308 20193 Ajaccio	EUR	99	28	100	99	99	766	94	68	6	-
2) Participations dans les établissements de crédit (10 à 50% du capital)												
Banco Espirito Santo	Avenida de Libertade 195-1250 Lisbonne Portugal	EUR	N.A.	N.A.	12	684	-	-	-	N.A.	N.A.	-
Crédit Agricole Egypt SAE	4/6 Hassan Sabry Street Zamalek Le Caire (Egypte)	EGP	1 148	996 ⁽¹⁾	47	258	258	-	-	341 ⁽¹⁾	74 ⁽¹⁾	22
Crédit Logement	50 Boulevard Sébastopol 75003 Paris	EUR	1 260	180 ⁽¹⁾	17	214	214	-	-	297 ⁽¹⁾	74 ⁽¹⁾	12
Caisse de Refinancement de l'habitat	35 rue La Boétie 75008 Paris	EUR	300	11 ⁽¹⁾	27	157	157	-	-	2 ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	-
Caisse régionale Alpes Provence	25 Chemin des Trois Cyprès 13097 Aix-en-Provence Cedex 2	EUR	114	1 337	25	210	210	7 425	536	425	82	6
Caisse régionale Alsace Vosges	1, place de la Gare BP 440 67008 Strasbourg Cedex	EUR	48	1 054	25	131	131	5 645	203	275	68	5
Caisse régionale Anjou et Maine	40, rue Prémartine 72000 Le Mans	EUR	211	1 802	31	234	234	8 143	500	462	114	8
Caisse régionale Aquitaine	304, boulevard du Président Wilson 33076 Bordeaux Cedex	EUR	129	2 227	29	310	310	8 886	100	540	120	10
Caisse régionale Atlantique Vendée	Route de Paris 44949 Nantes Cedex	EUR	113	1 598	25	196	196	9 869	807	424	114	8
Caisse régionale Brie Picardie	500, rue Saint Fuscien 80095 Amiens	EUR	277	2 216	26	391	391	10 766	-	577	166	20
Caisse régionale Centre Est	1, rue Pierre de Truchis de Lays 69541 Champagne Au Mont D'or	EUR	191	3 245	25	323	323	12 211	447	726	231	16
Caisse régionale Centre France	3, avenue de la Libération 63045 Clermont-Ferrand Cedex 9	EUR	146	2 541	25	318	318	9 277	500	565	130	9
Caisse régionale Centre Loire	8, allée des collèges 18920 Bourges Cedex	EUR	56	1 329	28	175	175	7 647	100	392	88	7
Caisse régionale Centre Ouest	29, boulevard de Vanteaux BP 509 87044 Limoges Cedex	EUR	58	741	25	89	89	2 998	365	194	48	3
Caisse régionale Champagne Bourgogne	269, faubourg Croncels 10000 Troyes	EUR	112	1 185	25	114	114	6 150	487	367	96	7

Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres	12, boulevard Guillet-Maillet 17117 Saintes Cedex	EUR	53	1 245	25	130	130	5 550	300	333	89	6
Caisse régionale Charente Périgord	rue d' Epagnac BP21 16800 Soyaux	EUR	96	718	25	77	77	3 724	350	240	53	4
Caisse régionale Côtes d'armor	La Croix Tual 22440 Ploufragan	EUR	92	927	25	118	118	3 997	-	242	61	4
Caisse régionale de Normandie	15, esplanade Brillaud de Laujardière 14050 Caen Cedex	EUR	131	1 561	25	205	205	7 987	650	394	88	6
Caisse régionale des Savoie	PAE Les Glaisins 4, av du Pré Félin 74985 Annecy Cedex 9	EUR	188	1 462	25	152	152	12 192	1	500	133	10
Caisse régionale Finistère	7, route du Loch 29555 Quimper Cedex 9	EUR	100	1 000	25	135	135	6 055	-	260	64	5
Caisse régionale Franche-Comté	11, avenue Élisée Cusenier 25084 Besançon Cedex 9	EUR	78	897	25	109	109	6 166	-	282	68	5
Caisse régionale Ile-et-Vilaine	45, boulevard de la Liberté 35000 Rennes	EUR	92	951	25	122	122	6 263	300	261	60	4
Caisse régionale Loire Haute-Loire	94, rue Bergson 42000 Saint-Étienne	EUR	31	1 076	25	131	131	5 119	257	294	75	5
Caisse régionale Lorraine	56, 58, avenue André Malraux 54017 Metz Cedex	EUR	32	993	25	115	115	4 351	350	245	52	4
Caisse régionale Languedoc	Avenue du Montpelliéret - Maurin 34977 Lattes Cedex	EUR	200	2 159	25	239	239	11 513	1 234	582	153	12
Caisse régionale Morbihan	Avenue de Kéranguen 56956 Vannes Cedex 9	EUR	81	735	25	92	92	4 873	320	215	43	3
Caisse régionale Nord de France	10, avenue Foch BP 369 59020 Lille Cedex	EUR	179	2 602	25	378	378	11 852	600	562	125	9
Caisse régionale Nord-Midi-Pyrénées	219, avenue François Verdier 81022 Albi Cedex 9	EUR	125	1 556	25	181	181	7 333	400	422	101	8
Caisse régionale Nord-Est	25, rue Libergier 51100 Reims	EUR	212	1 845	26	266	266	8 225	500	425	85	7
Caisse régionale Normandie Seine	Chemin de la Bretèque BP 800 76230 Bois-Guillaume Cedex	EUR	92	1 359	25	162	162	7 261	200	405	108	8
Caisse régionale Paris et Ile-De-France	26, quai de la Rapée 75012 Paris	EUR	114	3 872	25	488	488	17 195	-	935	272	24
Caisse régionale Provence Côte d'Azur	Avenue Paul Arène les Négadis 83002 Draguignan	EUR	83	1 595	25	166	166	9 405	405	498	112	8
Caisse régionale Pyrénées Gascogne	11, boulevard Pt Kennedy BP 329 65003 Tarbes Cedex	EUR	59	1 345	25	139	139	6 792	500	372	97	7
Caisse régionale Sud Rhône-Alpes	15-17, rue Paul Claudel BP 67 38041 Grenoble Cedex 9	EUR	70	1 374	25	138	138	8 399	585	419	107	8
Caisse régionale Toulouse	6-7, place Jeanne d'Arc 31000 Toulouse	EUR	73	821	25	110	110	4 134	300	267	66	5
Caisse régionale Touraine et Poitou	18, rue Salvador Allende 86000 Poitiers	EUR	98	1 129	26	168	168	6 796	-	311	68	5
Caisse régionale Val de France	1, rue Daniel Boutet 28000 Chartres	EUR	43	960	25	104	104	4 059	195	251	64	5
3) Autres parts dans les entreprises liées (Plus de 50% du capital)												
CA Preferred Funding LLC	666 Third Avenue New York NY 10017, USA	USD	154	43 ⁽¹⁾	67	82	82	-	-	-	-	-
Crédit Agricole Assurances	50-56 rue de la Procession 75015 Paris	EUR	1 449	6 563 ⁽¹⁾	100	10 267	10 267	2 146	954	17 ⁽¹⁾	1 420 ⁽¹⁾	2 471
Crédit Agricole Capital Investissement & Finance	100, boulevard du Montparnasse 75014 Paris	EUR	688	388 ⁽¹⁾	100	1 145	1 145	-	-	-	12 ⁽¹⁾	-
Crédit Agricole Immobilier	12 Place des Etats-Unis 92545 Montrouge	EUR	125	67 ⁽¹⁾	50	91	91	97	-	17 ⁽¹⁾	(4) ⁽¹⁾	-
Delfinances	12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge cedex	EUR	151	84 ⁽¹⁾	100	171	171	-	-	-	(12) ⁽¹⁾	-
D2 CAM	12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge cedex	EUR	112	(18) ⁽¹⁾	100	112	112	21	-	12 ⁽¹⁾	-	-
Evergreen Montrouge	12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge cedex	EUR	475	(75) ⁽¹⁾	100	475	438	32	-	28 ⁽¹⁾	(18) ⁽¹⁾	-
CPR Holding	9, quai du président Paul Doumer 92400 Courbevoie	EUR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CACEIS	1-3 Place Valhubert 75013 Paris	EUR	633	476 ⁽¹⁾	85	1 359	1 359	308	7 551	15 ⁽¹⁾	228 ⁽¹⁾	51
4) Autres participations (10 à 50% du capital)												
Eurazeo	32 rue de Monceau 75008 Paris	EUR	199	3 074 ⁽¹⁾	14	364	364	-	-	463 ⁽¹⁾	254 ⁽¹⁾	11
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole SA												
		EUR	-	-	-	921	791	8 357	2 984	-	-	45
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS												
			-	-	-	70 538	66 183	359 902	31 753	-	-	4 746
Avances consolidables et créances rattachées		EUR	-	-	-	160	160	-	-	-	-	-
VALEURS AU BILAN												
			-	-	-	70 698	66 343	359 902	31 753	-	-	4 746

(1) Données de l'exercice 2013

(2) Il s'agit de chiffre d'affaires pour les filiales autres que les caisses régionales

Note 6.1

Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	61 639	67 047	59 290	64 744
Titres cotés	628	701	616	668
Avances consolidables	151	151	1	1
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(3 672)	-	(4 662)	-
VALEUR NETTE AU BILAN	58 746	67 899	55 245	65 413
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	6 530	6 620	6 882	6 809
Titres cotés	1 740	1 288	1 835	1 721
Avances consolidables	14	14	15	16
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(688)	-	(452)	-
Sous-total titres de participation	7 596	7 922	8 280	8 546
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1	1	1	1
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	1	1	1	1
VALEUR NETTE AU BILAN	7 597	7 923	8 281	8 547
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	66 343	75 822	63 526	73 960

Les valeurs estimatives incluent les avances consolidables et les créances rattachées. Elles sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	68 171	-	66 173	-
Titres cotés	2 368	-	2 450	-
TOTAL	70 539	-	68 623	-

Note 7

Variation de l'actif immobilisé

Note 7.1 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements (1)	31/12/2014
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	59 905	2 866	(482)	(22)	62 267
Avances consolidables	1	150	-	-	151
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4 661)	(708)	1 697	-	(3 672)
VALEUR NETTE AU BILAN	55 245	2 308	1 215	(22)	58 746
Titres de participation					
Valeurs brutes	8 717	365	(812)	-	8 270
Avances consolidables	15	-	(1)	-	14
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(452)	(684)	448	-	(688)
Sous total titres de participation	8 280	(319)	(365)	-	7 596
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1	-	-	-	1
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Sous-total autres titres détenus à long terme	1	-	-	-	1
VALEUR NETTE AU BILAN	8 281	(319)	(365)	-	7 597
TOTAL	63 526	1 989	850	(22)	66 343

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Note 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	01/01/2014	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements (1)	31/12/2014
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	179	-	(2)	-	177
Amortissements et dépréciations	(37)	(1)	1	-	(37)
VALEUR NETTE AU BILAN	142	(1)	(1)	-	140
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	77	4	-	-	81
Amortissements et dépréciations	(32)	(12)	-	-	(44)
VALEUR NETTE AU BILAN	45	(8)	-	-	37
TOTAL	187	(9)	(1)	-	177

(1) La rubrique "Autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

Note 8

Actions propres

	31/12/2014				31/12/2013
	Titres de transaction	Titres de placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre <i>(en millions d'euros)</i>	2 975 000	1 880 393	-	4 855 393	6 022 703
Valeurs comptables	32	16	-	48	50
Valeurs de marché	32	20	-	52	56

Valeur nominale de l'action : 3,00 euros

Note 9

Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	184	265
Comptes de stock et emplois divers	-	-
Débiteurs divers	6 552	7 370
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	4	4
VALEUR NETTE AU BILAN	6 740	7 639
Capital souscrit non versé		
Capital souscrit non versé	-	-
VALEUR NETTE AU BILAN	-	-
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	4 705	6 073
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	16 041	9 338
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	42	176
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	3 788	4 617
Autres produits à recevoir	82	100
Charges constatées d'avance	1 304	2 595
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	-	136
Charges à répartir (2)	430	264
Autres comptes de régularisation	25	19
VALEUR NETTE AU BILAN	26 417	23 318
TOTAL	33 157	30 957

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Cette ligne intègre les charges à répartir sur les "Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires" présentées de façon distincte jusqu'en 2013.

Note 10

Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

	Solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
<i>(en millions d'euros)</i>						
Sur opérations interbancaires et assimilées	20	1	(17)	-	-	4
Sur créances clientèle	1	-	-	-	-	1
Sur opérations sur titres	17	237	(247)	-	-	7
Sur valeurs immobilisées	5 114	1 392	(2 146)	-	1	4 361
Sur autres actifs	53	8	(24)	-	1	38
TOTAL	5 205	1 638	(2 434)	-	2	4 411

Note 11

Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	11 881	-	-	-	11 881	6	11 887	19 491
- à terme	22 371	5 110	30 949	16 612	75 042	540	75 582	73 320
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	2 907	3 047	-	-	5 954	1	5 955	5 161
VALEUR AU BILAN	37 159	8 157	30 949	16 612	92 877	547	93 424	97 972
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	5 982	-	-	-	5 982	-	5 982	3 201
Comptes et avances à terme	2 757	4 502	10 393	17 676	35 328	357	35 685	45 949
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	8 739	4 502	10 393	17 676	41 310	357	41 667	49 150
TOTAL	45 898	12 659	41 342	34 288	134 187	904	135 091	147 122

Note 12

Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 266	-	-	-	1 266	-	1 266	1 101
Comptes d'épargne à régime spécial	164 965	15 497	21 732	1 836	204 030	-	204 030	197 016
- à vue	122 723	-	-	-	122 723	-	122 723	120 699
- à terme	42 242	15 497	21 732	1 836	81 307	-	81 307	76 317
Autres dettes envers la clientèle	1 396	1 243	12 715	1 340	16 694	583	17 277	25 329
- à vue	415	-	-	-	415	-	415	925
- à terme	981	1 243	12 715	1 340	16 279	583	16 862	24 404
Valeurs données en pension livrée	1 542	1 800	-	-	3 342	3	3 345	2 940
VALEUR AU BILAN	169 169	18 540	34 447	3 176	225 332	586	225 918	226 386

Note 12.1

Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
France (y compris DOM-TOM)	222 828	223 010
Autres pays de l'Union européenne	2 452	2 688
Autres pays d'Europe	52	36
Amérique du Nord	-	-
Amérique Centrale et Latine	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-
Japon	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
Total en principal	225 332	225 734
Dettes rattachées	586	652
VALEUR AU BILAN	225 918	226 386

Note 12.2

Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Particuliers	179 340	174 466
Agriculteurs	13 551	13 315
Autres professionnels	10 779	10 419
Clientèles financières	12 867	21 096
Entreprises	4 209	2 487
Collectivités publiques	234	310
Autres agents économiques	4 352	3 641
Total en principal	225 332	225 734
Dettes rattachées	586	652
VALEUR AU BILAN	225 918	226 386

Note 13

Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	1 805	3 822	7 486	13 113	260	13 372	14 781
Titres de créances négociables (1)	6 089	4 992	191	30	11 302	13	11 315	14 335
Emprunts obligataires	3 553	9 368	28 262	26 337	67 520	2 003	69 523	59 198
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	9 642	16 165	32 275	33 853	91 934	2 276	94 210	88 314

(1) dont 1 539 millions d'euros émis à l'étranger

Note 13.1

Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	Durée résiduelle ≤ 1 an	Durée résiduelle >1 an ≤ 5 ans	Durée résiduelle > 5 ans	Encours 31/12/2014	Encours 31/12/2013
Euro	10 604	19 287	24 086	53 977	48 664
Taux fixe	1 980	12 641	19 225	33 846	33 642
Taux variable	8 624	6 646	4 861	20 131	15 022
Autres devises de l'Union européenne	-	-	321	321	420
Taux fixe	-	-	321	321	300
Taux variable	-	-	-	-	120
Dollar	1 219	6 104	1 030	8 353	5 588
Taux fixe	1 194	3 122	1 030	5 346	3 256
Taux variable	25	2 982	-	3 007	2 332
Yen	703	2 828	218	3 749	2 173
Taux fixe	617	1 129	218	1 964	1 175
Taux variable	86	1 699	-	1 785	998
Autres devises	395	43	682	1 120	717
Taux fixe	395	22	682	1 099	717
Taux variable	-	21	-	21	-
Total en principal	12 921	28 262	26 337	67 520	57 562
Taux fixe	4 186	16 914	21 475	42 575	39 090
Taux variable	8 735	11 348	4 861	24 944	18 472
Dettes rattachées				2 003	1 636
VALEUR AU BILAN				69 523	59 198

Note 14

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	999	-
Instruments conditionnels vendus	90	136
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	7 366	3 645
Versements restant à effectuer sur titres	3	42
VALEUR AU BILAN	8 458	3 823
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	6 538	9 251
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	15 097	8 849
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	17	121
Produits constatés d'avance	3 592	4 825
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	2 285	3 325
Autres charges à payer	646	704
Autres comptes de régularisation	12	10
VALEUR AU BILAN	28 187	27 085
TOTAL	36 645	30 908

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15

Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	solde au 01/01/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2014
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	248	20	(1)	(3)	25	289
Pour autres engagements sociaux	4	2	(8)	-	23	21
Pour risques d'exécution des engagements par signature	323	89	(61)	(211)	-	140
Pour litiges fiscaux (1)	88	-	-	-	-	88
Pour autres litiges	55	-	(29)	(25)	2	3
Pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Pour risques de crédit	-	-	-	-	-	-
Pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Pour impôts (2)	390	94	-	(68)	-	416
Sur participations (3)	-	2	-	-	1	3
Pour risques opérationnels	-	-	-	-	-	-
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	255	29	-	(1)	1	284
Autres provisions	472	219	-	(239)	(24)	428
<i>dont comptes à terme</i>	128	18	-	(15)	-	131
<i>dont dérivés de couverture</i>	117	166	-	(203)	-	80
VALEUR AU BILAN	1 835	455	(99)	(547)	28	1 672

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(3) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

Note 16

Epargne-logement

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	20 977	12 420
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	23 286	23 044
Ancienneté de plus de 10 ans	25 403	28 823
Total Plans d'épargne-logement	69 666	64 287
Total Comptes d'épargne-logement	10 480	11 231
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	80 146	75 518

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	-	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-	-
Ancienneté de plus de 10 ans	284	255
Total Plans d'épargne-logement	284	255
Total Comptes d'épargne-logement	-	-
TOTAL PROVISIONS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	284	255

VARIATION DE LA PROVISION

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2014	Dotations	Reprises	31/12/2014
Plans d'épargne-logement	255	29	-	284
Comptes d'épargne-logement	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS AU TITRE DES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT	255	29	-	284

Note 17

Engagements sociaux - Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	248	223
Coûts des services rendus sur la période	10	10
Coût financier	8	6
Cotisations employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
Variation de périmètre	(2)	7
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations versées	(3)	(2)
(Gains) / pertes actuariels	28	4
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	289	248

DETAIL DE LA CHARGE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Coûts des services rendus	10	10
Coût financier	8	6
Rendement attendu des actifs	(6)	(5)
Amortissement du coût des services passés	-	-
(Gains) / pertes actuariels net	29	4
Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes	-	-
Autres gains ou pertes	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RESULTAT	41	15

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	211	188
Rendement attendu des actifs	7	5
Gains / pertes actuariels	(2)	(1)
Cotisations payées par l'employeur	20	13
Cotisations payées par les employés	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-
Variation de périmètre	1	7
Indemnités de cessation d'activité	-	-
Prestations payées par le fonds	(2)	(1)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	235	211

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes actuarielles au 31/12/N	(289)	(248)
Impact de la limitation d'actifs	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	235	211
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIFS au 31/12/N	(54)	(37)

VARIATIONS DE LA PROVISION

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
(Provisions) / actifs au 31/12/N-1	(37)	(36)
Cotisations payées par l'employeur	20	13
Variation de périmètre	3	-
Paiements directs de l'employeur	1	1
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	(41)	(15)
(PROVISIONS) / ACTIFS AU 31/12/N	(54)	(37)

Note 18

Fonds pour risques bancaires généraux

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Fonds pour risques bancaires généraux	1 005	971
VALEUR AU BILAN	1 005	971

Note 19

Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2014						31/12/2013	
	≤ 3mois	> 3mois ≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme	60	-	7 859	10 592	18 511	289	18 800	19 468
Euro	19	-	7 859	7 915	15 793	253	16 046	16 582
Autres devises de l'Union européenne	-	-	-	578	578	2	580	542
Dollar	41	-	-	2 099	2 140	34	2 174	2 344
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts subordonnés à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	-	-	-	12 323	12 323	162	12 485	10 476
Euro	-	-	-	5 991	5 991	92	6 083	6 535
Dollar	-	-	-	4 439	4 439	30	4 469	2 736
Autres devises	-	-	-	1 893	1 893	40	1 933	1 205
Comptes courants bloqués des Caisses locales	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU BILAN	60	-	7 859	22 915	30 834	451	31 285	29 944

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Note 20

Variation des capitaux propres (avant répartition)

(en millions d'euros)	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, réserves et report à nouveau	Ecarts conversion réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2012	7 494	566	1 317	22 455	-	31	(4 235)	27 628
Dividendes versés au titre de 2012	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de capital	11	-	-	(11)	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social 2012	-	-	-	(4 235)	-	-	4 235	-
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	3 531	3 531
Autres variations	-	-	-	(1)	-	(7)	-	(8)
Solde au 31 décembre 2013	7 505	566	1 317	18 208	-	24	3 531	31 151
Dividendes versés au titre de 2013	-	-	(880)	-	-	-	-	(880)
Variation de capital	224	-	-	520	-	-	-	744
Variation des primes et réserves	-	-	-	(1 645)	-	-	-	(1 645)
Affectation du résultat social 2013	-	-	-	3 531	-	-	(3 531)	-
Report à nouveau débiteur (1)	-	-	-	1 648	-	-	-	1 648
Résultat de l'exercice 2014	-	-	-	-	-	-	3 112	3 112
Autres variations	-	1	(1)	-	-	4	-	4
Solde au 31 décembre 2014	7 729	567	436	22 262	-	28	3 112	34 134

(1) Dont dividendes perçus sur actions propres.

Note 21

Composition des fonds propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres	34 134	31 151
Fonds pour risques bancaires généraux	1 005	971
Dettes subordonnées et titres participatifs	31 285	29 944
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
TOTAL DES FONDS PROPRES	66 424	62 066

Note 22

Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

(en millions d'euros)	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	385 805	380 001
Sur les établissements de crédit et institutions financières	366 362	357 895
Sur la clientèle	2 808	2 383
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 635	19 723
Dettes	126 718	124 174
Sur les établissements de crédits et institutions financières	112 693	109 679
Sur la clientèle	11 156	10 627
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	2 869	3 868
Engagements donnés	31 752	47 805
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	14 433	30 935
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	-
Garanties données à des établissements de crédit	5 815	-
Garanties données à la clientèle	11 504	13 497
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	-	3 373
Autres engagements donnés	-	-

Note 23

Opérations effectuées en devises

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014		31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	507 442	490 738	507 512	487 324
Autres devises de l'Union européenne	2 996	3 794	2 837	3 674
Franc Suisse	8 780	5 099	11 443	7 624
Dollar	13 016	23 549	12 324	24 014
Yen	3 437	3 940	421	2 190
Autres devises	1 093	438	1 200	432
Valeur brute	536 764	527 558	535 737	525 258
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	27 689	32 404	26 177	31 384
Dépréciations	(4 491)	-	(5 272)	-
TOTAL	559 961	559 961	556 642	556 642

Note 24

Opérations de change, prêts et emprunts en devises

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Devises	39	37	103	64
Euros	37	38	64	103
Opérations de change au comptant	76	75	167	167
Devises	16 447	9 998	22 275	11 151
Euros	8 928	15 241	7 459	19 083
Opérations de change à terme	25 375	25 239	29 734	30 234
Prêts et emprunts en devises	193	122	759	655
Prêts et emprunts en devises	193	122	759	655
TOTAL	25 644	25 436	30 660	31 056

Note 25

Opérations sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	688 737	439 862	1 128 599	1 379 770
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations de gré à gré (1)	688 737	439 862	1 128 599	1 379 770
Swaps de taux d'intérêt	687 057	439 502	1 126 559	1 377 773
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	360	360	167
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	1 680	-	1 680	1 830
Autres contrats à terme	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	8 740	5 375	14 115	25 425
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
- Achetés	-	-	-	-
- Vendus	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
- Achetés	-	-	-	-
- Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme				
- Achetés	-	-	-	-
- Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme				
- Achetés	-	-	-	-
- Vendus	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	8 740	5 375	14 115	25 425
Options de swaps de taux				
- Achetées	-	5	5	9
- Vendues	-	5	5	9
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
- Achetés	8 740	3 083	11 823	14 423
- Vendus	-	2 282	2 282	3 278
Instruments de taux de change à terme				
- Achetés	-	-	-	3 853
- Vendus	-	-	-	3 853
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
- Achetés	-	-	-	-
- Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme				
- Achetés	-	-	-	-
- Vendus	-	-	-	-
Dérivés de Crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
- Achetés	-	-	-	-
- Vendus	-	-	-	-
TOTAL	697 477	445 237	1 142 714	1 405 195

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 25.1

Opérations sur instruments financiers à terme - Encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2014			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	≤ 1 an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans
<i>(en millions d'euros)</i>									
<i>Futures</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	10	-	-	10	-	-	-
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	470 793	319 589	336 177	470 793	319 589	336 177	-	-	-
Caps, Floors, Collars	4 103	5 418	4 584	4 103	5 418	4 584	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions, indices et métaux précieux	7	1 630	43	7	1 630	43	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions, indices et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	474 903	326 637	340 814	474 903	326 637	340 814	-	-	-
Swaps de devises	3 801	15 880	5 799	3 801	15 880	5 799	-	-	-
Opérations de change à terme	23 911	1 140	83	23 911	1 140	83	-	-	-
Sous-total	27 712	17 020	5 882	27 712	17 020	5 882	-	-	-
TOTAL	502 615	343 657	346 696	502 615	343 657	346 696	-	-	-

	Total 31/12/2013			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	≤ 1an	> 5ans	≤ 1 an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans	≤ 1an	> 1an ≤ 5ans	> 5ans
<i>(en millions d'euros)</i>									
<i>Futures</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	4 214	3 492	-	4 214	3 492	-	-	-	-
Options de taux	7	-	10	7	-	10	-	-	-
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	563 259	353 982	460 532	563 259	353 982	460 532	-	-	-
Caps, Floors, Collars	2 696	7 394	7 612	2 696	7 394	7 612	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions, indices et métaux précieux	48	1 178	604	48	1 178	604	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions, indices et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	570 224	366 046	468 758	570 224	366 046	468 758	-	-	-
Swaps de devises	11 284	13 241	7 416	11 284	13 241	7 416	-	-	-
Opérations de change à terme	26 592	1 322	115	26 592	1 322	115	-	-	-
Sous-total	37 876	14 563	7 531	37 876	14 563	7 531	-	-	-
TOTAL	608 100	380 609	476 289	608 100	380 609	476 289	-	-	-

Note 25.2

Instruments financiers à terme - Juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013		
	Juste valeur		Encours notionnel	Juste valeur		Encours notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
<i>Futures</i>	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	34	34	7 706
Options de taux	91	91	10	104	104	17
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Swaps</i> de taux d'intérêt	36 839	33 233	1 126 559	32 282	32 944	1 377 773
<i>Caps, Floors, Collars</i>	504	459	14 105	563	515	17 702
<i>Forward</i> taux	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	452	269	1 680	238	89	1 830
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Sous-total	37 886	34 052	1 142 354	33 221	33 686	1 405 028
<i>Swaps</i> de devises	92	78	25 480	46	52	31 941
Opérations de change à terme	388	123	25 134	4 214	4 198	28 028
Sous-total	480	201	50 614	4 260	4 250	59 969
TOTAL	38 366	34 253	1 192 968	37 481	37 936	1 464 997

Note 26

Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Engagements donnés	34 264	50 585
Engagements de financement	14 453	30 954
Engagements en faveur d'établissements de crédit	14 433	30 935
Engagements en faveur de la clientèle	20	19
Ouverture de crédits confirmés	-	-
- Ouverture de crédits documentaires	-	-
- Autres ouvertures de crédits confirmés	-	-
Autres engagements en faveur de la clientèle	20	19
Engagements de garantie	19 807	19 631
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	6 367	14 200
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	6 367	14 200
Engagements d'ordre de la clientèle	13 440	5 431
Cautions immobilières	1	71
Garanties financières	-	-
Autres garanties d'ordre de la clientèle	13 439	5 360
Engagements sur titres	4	-
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	4	-
Engagements reçus	58 397	64 345
Engagements de financement	33 173	46 390
Engagements reçus d'établissements de crédit	33 170	46 390
Engagements reçus de la clientèle	3	-
Engagements de garantie	25 224	17 955
Engagements reçus d'établissements de crédit	25 221	17 944
Engagements reçus de la clientèle	3	11
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	-	8
Autres garanties reçues	3	3
Engagements sur titres	-	-
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	-	-

Note 27

Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

	31/12/2014			31/12/2013		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel (1)	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(en millions d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	-	-	-	-	-	-
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	38 005	8 117	46 122	37 261	10 417	47 678
Risques sur les autres contreparties	278	306	584	148	306	454
Total avant effet des accords de compensation	38 283	8 423	46 706	37 409	10 723	48 132
Dont risques sur contrats de :						
Taux d'intérêt, change et matières premières	37 831	8 288	46 119	37 171	10 566	47 737
Dérivés actions et sur indices	452	135	587	238	157	395
Total avant effet des accords de compensation	38 283	8 423	46 706	37 409	10 723	48 132
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	-	-	-	-	-	-
TOTAL APRÈS EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION	38 283	8 423	46 706	37 409	10 723	48 132

(1) Calculé selon les normes prudentielles Bâle 2.

Note 28

Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 935	4 100
Sur opérations internes au Crédit Agricole	4 670	5 067
Sur opérations avec la clientèle	265	376
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 430	2 509
Produits nets sur opérations de macro-couverture	283	232
Sur dettes représentées par un titre	1 033	98
Autres intérêts et produits assimilés	9	429
Intérêts et produits assimilés	11 625	12 811
Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 766)	(3 848)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 699)	(1 614)
Sur opérations avec la clientèle	(4 893)	(5 282)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(2 039)	(2 017)
Charges nettes sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur dettes représentées par un titre	(2 933)	(2 488)
Autres intérêts et charges assimilées	(1)	(1)
Intérêts et charges assimilées	(14 331)	(15 250)
TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	(2 706)	(2 439)

Note 29

Revenus des titres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	1 403	1 404
Livret de développement durable	-	-
Titres d'investissement	(2)	-
Opérations diverses sur titres	2 062	1 203
Revenus des titres à revenus fixes	3 463	2 607
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	4 747	2 812
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	3	3
Opérations diverses sur titres	-	-
Revenus des titres à revenus variables	4 750	2 815
TOTAL DES REVENUS DES TITRES	8 213	5 422

Note 30

Produit net des commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014			31/12/2013		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	91	(16)	75	131	(19)	112
Sur opérations internes au Crédit Agricole	654	(975)	(321)	564	(1 118)	(554)
Sur opérations avec la clientèle	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur titres	-	(1)	(1)	-	(7)	(7)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers	37	(70)	(33)	82	(119)	(37)
Provisions pour risques de commissions	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	782	(1 062)	(280)	777	(1 263)	(486)

Note 31

Gains ou pertes des opérations de portefeuilles de négociation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Solde des opérations sur titres de transaction	9	4
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(153)	139
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	28	373
GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	(116)	516

Note 32

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Titres de placement	-	-
Dotations aux dépréciations	(8)	(78)
Reprises de dépréciations	34	91
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	26	13
Plus-values de cession réalisées	543	218
Moins-values de cession réalisées	(5)	(592)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	538	(374)
Solde des opérations sur titres de placement	564	(361)
Titre de l'activité de portefeuille	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-	-
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-	-
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	564	(361)

Note 33

Autres produits et charges d'exploitation bancaire

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Produits divers	7	12
Quote-part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	72	34
Reprises de provisions	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	79	46
Charges diverses	(40)	(82)
Quote-part des opérations faites en commun	(7)	(9)
Refacturation et transfert de charges	(1)	-
Dotations de provisions	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	(48)	(91)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	31	(45)

Note 34

Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Frais de personnel (1)		
Salaires et traitements	(210)	(229)
Charges sociales :	(119)	(118)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(2)	2
Intéressement et participation	(20)	(14)
Impôts et taxes sur rémunérations	(37)	(35)
Total des charges de personnel	(386)	(396)
Refacturation et transferts de charges de personnel	42	71
Frais de personnel nets	(344)	(325)
Frais administratifs (2)		
Impôts et taxes	(69)	(88)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(346)	(372)
Total des charges administratives	(415)	(460)
Refacturation et transferts de charges administratives	87	113
Frais administratifs nets	(328)	(347)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(672)	(672)

(1) Au 31 décembre 2014, la rémunération des membres du comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 22,4 millions d'euros contre 18,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

(2) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

34.1 Effectif par catégorie de personnel

<i>(en effectif moyen du personnel)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	2 020	2 212
Non-cadres	303	374
TOTAL	2 323	2 586
<i>Dont : France</i>	<i>2 307</i>	<i>2 571</i>
<i>Étranger</i>	<i>16</i>	<i>15</i>
<i>Dont : Personnel mis à disposition</i>	<i>267</i>	<i>472</i>

Note 35

Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Dotations aux provisions et dépréciations	(361)	(74)
Dépréciations sur créances douteuses (1)	(230)	-
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(131)	(74)
Reprises des provisions et dépréciations	601	684
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	230	-
Autres reprises de provisions et dépréciations	371	684
Variation des provisions et dépréciations	240	610
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(19)	(5)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (1)	(344)	(40)
Décote sur prêts restructurés	-	-
Récupérations sur créances amorties	8	6
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(115)	570

(1) Dont impacts liés à la cession des obligations CAL HELLAS pour 230 millions d'euros en 2014.

Note 36

Résultat net sur actifs immobilisés

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013 (1)
Dotations aux dépréciations	(1 395)	(316)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 395)	(316)
Reprises des dépréciations	2 146	9 974
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 146	9 974
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	751	9 658
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	751	9 658
Plus-values de cession réalisées	29	47
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	29	47
Moins-values de cession réalisées	(583)	(8 881)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(583)	(8 879)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	(2)
Solde des plus et moins-values de cession	(554)	(8 834)
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(554)	(8 834)
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE	197	824

(1) Dont impacts sur l'exercice 2013 liés à la cession d'Emporiki pour 8 401 millions d'euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Plus-values de cessions	1	68
Moins-values de cessions	-	-
Solde en perte ou en bénéfice	1	68
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	198	892

Note 37

Impôt sur les bénéfices

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Impôt sur les bénéfices (1)	1 535	2 814
Dotations nettes aux provisions pour impôts dans le cadre de l'intégration fiscale	(26)	(37)
SOLDE NET	1 509	2 777

(1) Le gain fiscal correspond essentiellement à l'impôt que Crédit Agricole S.A. a collecté, en tant que tête de groupe d'intégration fiscale, auprès de ses filiales bénéficiaires.

Note 38

Implantations dans les États ou territoires non coopératifs

Les projets d'investissements et de désinvestissements effectués par l'ensemble des entités contrôlées directement ou indirectement par Crédit Agricole S.A. doivent s'inscrire dans les orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et mises en œuvre par la Direction générale du Groupe.

Une note de procédure Groupe précise le cadre d'intervention des métiers et des fonctions centrales de Crédit Agricole S.A. À ce titre, la Direction finances Groupe et la Direction de la stratégie et du développement sont consultées pour s'assurer du respect des attendus économiques et financiers de l'opération. Elles s'assurent également de l'opportunité de l'opération envisagée et de sa cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe. L'intervention de la ligne métier Risques et contrôles permanents ainsi que des Directions de la conformité et des affaires juridiques se traduisent par des avis émis dans le champ de leurs responsabilités respectives.

Ce principe est décliné dans les filiales, s'agissant des nouveaux produits et nouvelles activités, dans le cadre de Comités spécifiques.

Crédit Agricole S.A. détient des implantations directes ou indirectes dans des États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

Les informations concernant ces implantations sont présentées ci-dessous :

Pays d'implantation	Dénomination sociale	Forme juridique	Nature de l'agrément (si concerné)	Quote-part du capital en %	Nature de l'activité
Îles Vierges britanniques	Indosuez Asset Nominees Limited	Corporation - Limited		78,98%	Teneur de compte
	Levant Services Limited	Corporation - Limited		98,34%	Gestion patrimoniale
	Wynndel Limited	Corporation - Limited		98,34%	Gestion patrimoniale
	Saturn Corporate Services	Corporation - Limited		97,46%	Gestion patrimoniale
	Vulcan Corporate Services Inc	Corporation - Limited		97,46%	Gestion patrimoniale
	Sage Corporate Services Inc	Corporation - Limited		97,46%	Gestion patrimoniale

Les entités ci-dessus sont intégrées au périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. et à ce titre au dispositif de prévention et de contrôle des risques de non-conformité du Groupe (comportant notamment les diligences nécessaires en matière de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme), décrit par ailleurs dans le rapport du Président du Conseil d'administration du Document de référence de Crédit Agricole S.A.